

# QUOTIENT FAMILIAL 2020

Valable du 01/01/2020 au 31/12/2020

Madame, Monsieur,

Le quotient familial est calculé par le pôle Accueil familles. Cette année les agents du service procéderont au calcul de votre quotient **entre le 21 octobre et le 31 décembre 2019.**

Il permet d'établir un tarif tenant compte de vos revenus, pour les prestations rendues par la mairie au vu des justificatifs que vous présenterez (liste des documents à fournir ci-joints).

Afin de procéder au calcul de votre quotient familial pour l'année 2020 plusieurs choix s'offrent à vous pour transmettre votre dossier complet :

- L'adresser par mail à [qf.regie@pontault-combault.fr](mailto:qf.regie@pontault-combault.fr)
- Le transmettre par courrier en Mairie  
Service Accueil mutualisé – pôle Accueil familles  
107, avenue de la République  
77347 Pontault-Combault Cedex
- Le déposer en mairie dans la boîte prévue à cet effet

Vous pouvez prendre rendez-vous au 01.70.05.45.15 si vous avez une situation particulière et que vous souhaitez rencontrer un agent.

- Si vous envoyez votre dossier par courriel, votre quotient familial vous sera retourné à votre adresse électronique d'expédition.
- Si vous envoyez votre dossier par courrier, merci de joindre une enveloppe timbrée à votre dossier.

Des documents complémentaires ou originaux pourront vous être demandés.

## **ATTENTION :**

- **Le calcul du quotient familial est obligatoire pour accéder aux différents accueil péri et extra scolaires. Si vous ne souhaitez pas le faire calculer, faites en part par mail ([qf.regie@pontault-combault.fr](mailto:qf.regie@pontault-combault.fr)) ou par courrier. Le tarif maximum vous sera alors appliqué.**
- **Un dossier est complet s'il comporte les photocopies des documents demandés**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Par délégation du Maire,  
L'adjointe au Maire  
chargée de l'éducation  
et de l'enfance  
**Sara Ferjule**



# QUOTIENT FAMILIAL 2020

## Justificatifs à transmettre



**FURNIR DES PHOTOCOPIES AFIN QUE LE DOSSIER SOIT COMPLET**

<input type="checkbox"/>	<b>LIVRET DE FAMILLE (en cas de changement de situation)</b>
<input type="checkbox"/>	<b>JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT (datant de moins de 3 mois)</b>
<input type="checkbox"/>	<b>EN CAS D'HEBERGEMENT : ATTESTATION SUR L'HONNEUR ET JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE L'HÉBERGEANT</b>
<input type="checkbox"/>	<b>AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION 2019 (sur les revenus de l'année 2018) DES PERSONNES VIVANT AU FOYER</b>
<input type="checkbox"/>	<b>BILAN OU AVIS D'IMPOSITION ou de NON IMPOSITION 2019</b> pour les artisans, commerçants ou personnes exerçant une profession libérale (adhérent ou non à un centre de gestion ou à une association agréée). À défaut, un forfait basé sur le SMIC mensuel sera appliqué pour l'année de création.
<input type="checkbox"/>	<b>3 DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE DES PERSONNES VIVANT AU FOYER (peu importe la situation familiale) ou NOTIFICATION DE L'ASSEDIC ou INDEMNITÉS JOURNALIÈRES DE LA CPAM</b>
<input type="checkbox"/>	<b>JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES</b>
<input type="checkbox"/>	<b>NUMÉRO D'ALLOCATAIRE DE LA CAF ainsi qu'UN JUSTIFICATIF DÉTAILLÉ DES PRESTATIONS FAMILIALES</b>
<input type="checkbox"/>	<b>JUGEMENT DE DIVORCE (uniquement la partie concernant l'autorité parentale, la garde et la pension)</b>
<input type="checkbox"/>	<b>CERTIFICAT DE SCOLARITÉ POUR LES ENFANTS MAJEURS</b>

### Modalité de calcul :

<p><b>QUOTIENT FAMILIAL :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration scolaire</li> <li>• Centres de vacances</li> <li>• Mini séjours</li> <li>• Classes de découvertes</li> <li>• MJC</li> <li>• Ecole municipale omnisport</li> <li>• Centres de loisirs</li> </ul>	<p>Mode de calcul :</p> $\frac{\text{Somme des ressources familiales}}{\text{Nb parts famille}} = R$
---	--